YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/10/105

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Grains de Sable.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la création de l'Association d'Assistantes Maternelles « Grains de Sable » qui propose d'offrir aux enfants accueillis par les assistantes maternelles le bénéfice de diverses activités d'éveil, physiques et culturelles, ateliers ou sorties,

CONSIDERANT que pour mener à bien ses projets, l'association sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € à l'Association Grains de Sable,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 24-10-08
et de la publication le 24-10-08
Le Maire,

60 rue [illegible]
91 [illegible] Cedex
Tél. [illegible] 49 76 00
Fax [illegible] 48 63 98

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

La douceur de vivre